

# Charte de collaboration

« Associations de jeunesse et gestionnaires d'espaces verts régionaux »



## Entre

- **La Région de Bruxelles – Capitale**, représentée par  
- Evelyne Huytebroeck, **Ministre de l'Environnement**  
- **Bruxelles Environnement – IBGE**, représenté par Jean-Pierre HANNEQUART, directeur général, et Erik SCHAMP, directeur adjoint
- **Les Associations de jeunesse**, représentées par  
- **BADJE** asbl (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance) représenté par Nicole MALENGREAU, administratrice  
- **Chiro Brussel** vzw représenté par An VERDEYEN, coordinateur pédagogique  
- **Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire** asbl représenté par Pierre EVRARD, directeur  
- **FOS Open Scouting** vzw représenté par Dieter DE COURT, président  
- **GREEN Belgium** vzw représenté par Tine VANFRAE-CHEM, coordinatrice de programme Bruxelles  
- **Groep intro** vzw Bert WALLYN, coordinateur pédagogique  
- **Guides Catholiques de Belgique** asbl représenté asbl par Sylvie HOEBEKE, membre de l'équipe fédérale  
- **JES** vzw, représenté par Patrick MANGHELINCKX, directeur  
- **Jeugdbond voor Natuur en Milieu** vzw représenté par Koen BERGHMANS, détaché JNM section Bruxelles-Est  
- **La Fédération Nationale des Patros** asbl représenté par Joël LAMBERT, Président fédéral  
- **La Fédération Nationale des Patros Féminins** asbl représenté par Valentine VERACHTERT, chargée de communication  
- **Les Scouts et Guides pluralistes** asbl représenté par Jean-Marc DEZILLE, responsable communication  
- **Les Scouts**, Fédération Catholique des Scouts Baden-Powell de Belgique asbl représenté par Pierre SCIEUR, président fédéral  
- **Nature et Loisirs** asbl Louis Picalausa représenté par Garance MILOEN, responsable formation et représentations extérieures  
- **Scouts en Gidsen Vlaanderen** vzw représenté par

Johan VREYS, directeur adjoint Bruxelles

- **Steunpunt Jeugd** vzw représenté par Kris LAMBERTS, directeur
- Les associations de jeunesse membres du Conseil de la Jeunesse de la **Vlaamse Gemeenschapscommissie** (VGC) représentées par Lieven MONSEREZ, président

## Préambule

### Etant donné que

- Bruxelles Environnement a pour mission de gérer ses espaces verts en préservant la qualité du patrimoine vert et naturel régional ;
- les associations de jeunesse utilisent les espaces verts dans le cadre de leurs activités récréatives et d'éducation des jeunes ;
- ces espaces verts ne sont pas uniquement fréquentés par les associations de jeunesse de Bruxelles,
- le nombre d'espaces verts en Région Bruxelloise est limité et la pression exercée par le public y est croissante ;

### Les parties reconnaissent l'importance

- d'établir un équilibre entre d'une part, les mesures de protection du patrimoine vert et naturel régional et d'autre part, la disponibilité d'espaces pour les activités récréatives, éducatives et « nature » des jeunes ;
- d'établir un équilibre entre les différents utilisateurs des espaces verts ;
- de conscientiser les jeunes à l'environnement,
- d'informer les jeunes de la gestion des espaces verts.

### Les parties considèrent qu'il est indispensable de collaborer pour

- permettre aux associations de jeunesse de profiter d'espaces verts pour développer leurs activités,
- optimiser l'utilisation des espaces existants et déjà accessibles,
- créer de nouveaux espaces qui élargissent l'accueil des jeunes,
- préserver le patrimoine naturel des espaces verts bruxellois.

## Engagements de Bruxelles Environnement – IBGE

Dans ce cadre, Bruxelles Environnement – IBGE s’engage...

1. à fournir des informations actualisées concernant
  - les espaces disponibles et leurs possibilités en termes d’activités,
  - les règles en vigueur pour l’utilisation des espaces verts,
  - les personnes de contact sur le terrain et leurs compétences ;
2. à mettre à disposition, dans les limites du possible, les moyens matériels et humains nécessaires à cet effet ;
3. à offrir un point de contact unique et accessible 7/7 jours pour les associations de jeunesse ;
4. à systématiquement consulter les associations de jeunesse lors de la création d’outils d’information qui les concernent sur les espaces verts bruxellois et mettre ces outils à leur disposition ;
5. à intégrer les associations de jeunesse dans les processus participatifs mis en place lors de l’élaboration de plans qui organisent la fréquentation de espaces verts avant leur mise en enquête publique, et de projets d’aménagements des espaces verts.

## Engagements des Associations de jeunesse

Les différentes associations de jeunesse s’engagent...

1. à diffuser et expliquer les règlements en vigueur dans les espaces verts afin d’augmenter leur respect sur le terrain ;
2. à continuer à sensibiliser à l’environnement tous les acteurs de leur organisation via leurs moyens d’information et de formation propres (mailings, jeux éducatifs, brochures internes, site web, temps de formation...) ;
3. à indiquer à Bruxelles Environnement – IBGE les coordonnées d’une personne qui sera en charge de la diffusion de l’information dans leur organisation ;
4. à fournir annuellement à Bruxelles Environnement – IBGE les coordonnées et fonctions des personnes de contact par section locale de leur organisation, de manière actualisée (adresse, e-mail et éventuel site web) ;

5. à signaler, dans la mesure du possible au plus tard le matin de la tenue de l’activité, au point de contact Bruxelles-environnement, l’organisation d’activités communes qui regroupent en un même endroit plus de 150 participants ; (ceci permettra une répartition des présences dans les espaces disponibles plus confortable pour tous)
6. à demander, au mieux trois mois avant, l’autorisation pour la tenue de grands évènements ou d’activités nécessitant la mise en place d’infrastructures (quelles qu’elles soient) dans les espaces verts et à l’associer, le cas échéant, pour sa mise en œuvre.

## Engagements de la collaboration

Les parties s’engagent...

1. à instaurer et / ou intensifier le dialogue et l’attitude conviviale dans leur relation à tous niveaux ;
2. à collaborer dans la mise en œuvre de projets éducatifs et / ou récréatifs ;
3. à collaborer dans la formation des jeunes à la nature ;
4. à revendiquer ensemble la création de plus d’espaces verts en Région bruxelloise ;
5. à réfléchir et mettre en œuvre des moyens de gérer la fréquentation des espaces verts par les associations de jeunesse, en leur assurant assez d’espace pour leurs activités, ceci dans le respect des autres utilisateurs ;
6. à réagir rapidement lorsqu’un problème surgit par l’organisation d’une concertation entre les parties directement concernées.

*Les signataires de la charte se rencontrent à l’invitation de Bruxelles-environnement – IBGE, au moins une fois par an, fin mai, pour évaluer le respect des engagements réciproques et décider des réorientations nécessaires.*

*Les signataires s’informent mutuellement en début d’année scolaire soit lors d’une rencontre soit par tout autre moyen de communication utile.*

*La charte reste ouverte à d’autres partenaires. Elle est établie pour une durée indéterminée, toutefois elle peut être modifiée ou annulée à la suite d’un processus d’évaluation.*

